

**Date : 06/04/2023**

**Numéro : 14/2023**

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Absents : 8

Absents non excusés : 5

Retard : 0

Pouvoirs : 3

Pris part à la délibération : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE DEMIGNY 71150**

**Séance du 06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à Dix-neuf heures et zéro minute,  
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

**DATE DE LA CONVOCATION**

**31/03/2023**

**DATE D’AFFICHAGE**

**12/04/2023**

**Présents**: Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, François MAUCHAND.

**Absents**: Mmes Pascale PERIER, Claudie JOBARD, M. Patrick CHARLES

**Absents non excusés**: Mmes Zeldia PARMENTELAT, Manon JOLIVET, Mrs MAURICE Naigeon, Laurent VAN ASSEL, Jean-Baptiste COUTACHOT

**Pouvoirs**: Pascale PERIER à Isabelle BREUER

Claudie JOBARD à Fernande HELENA

Patrick CHARLES à Guy CONON

**Retard**: aucun

**Secrétaire de séance**: Mme Isabelle BREUER

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**SÉCURISATION RUE DE JASOUBE LE BAS**  
**AMENDES DE POLICE**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal, que la législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police soit utilisée par les communes pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération.

Le Département définit la politique de subventionnement et instruit les dossiers afin que la Préfecture verse aux communes ou groupements de communes de moins de 10 000 Habitants, les sommes affectées à la dotation annuelle.

Les projets éligibles sont les suivants :

- aménagements destinés à la sécurité des piétons,
- installation de signalisation ou d'éléments de protection,

- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Il est proposé au conseil de solliciter, dans le cadre des amendes de police, une subvention pour les travaux de sécurisation de la rue de Jasoupe le Bas (création d'un cheminement piéton et cyclable) montant estimé 14 957,75 €HT), à hauteur de 5 000,00€ et de donner tout pouvoir à la maire pour la signature de tout acte lié à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** dans le cadre des amendes de police, une subvention à hauteur de 5 000.00 € pour les travaux de sécurisation de la rue de Jasoupe le Bas (création d'un cheminement piéton et cyclable),
- **DONNE** tout pouvoir à Mme La Maire pour la signature de tout acte lié à la présente délibération.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire,  
Marie Claire DILLY

